PERSPECTIVE

Automne 2025

Une publication de l'Ordre des travailleurs sociaux
et des techniciens en travail social de l'Ontario

Dans ce numéro

Message de la Registrateure et chef de la direction 3

Marcher Ensemble: Des approches autochtones de la guérison au St. Joseph's Care Group 5

Comprendre la compétence : Liste de vérification pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie 9

Découvrir la richesse de la formation sur le terrain : Avantages mutuels pour les personnes inscrites et les étudiants 12

Liste des membres du Conseil pour 2025-2026 14

Faits saillants de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2025 24

Faits saillants de la réunion du conseil municipal des 9 et 10 septembre 2025 25

Notes sur la pratique : L'empreinte Numérique — L'importance de l'intégrité professionelle 27

Résumés des décisions disciplinaires 31

Rappels et mises à jour de l'ordre 32

Babillard 34

Message de la Registrateure et chef de la direction

En pleine saison automnale, les feuilles qui tourbillonnent nous rappellent de prendre le temps de réfléchir. C'est une période qui invite au renouveau et nous ancre dans ce qui compte vraiment. Je suis heureuse de vous faire part d'importantes mises à jour qui reflètent l'engagement continu de l'Ordre à protéger le public et à renforcer la confiance dans les professions du travail social et des techniques en travail social.

Cet automne, nous avons donné le coup d'envoi à une nouvelle campagne de sensibilisation du public destinée à mieux faire comprendre le rôle des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social inscrits. La campagne met l'accent sur l'importance de se tourner vers des praticiens professionnels et responsables, qui fournissent des soins sûrs, éthiques et de haute qualité. La campagne véhicule des messages clairs et accessibles pour montrer que les personnes inscrites se conforment à des normes déontologiques et que l'Ordre est une ressource digne de confiance, dont le mandat est de protéger l'intérêt public. Notre approche vise à renforcer la confiance dans les professions et à présenter l'Ordre comme un carrefour vital sur lequel toutes les communautés de l'Ontario peuvent compter.

L'automne est aussi une saison de réflexion. Il nous rappelle notre responsabilité continue envers la réconciliation et l'équité. Cette année, nous continuons d'approfondir notre engagement envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis en réfléchissant aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et en prenant des mesures concrètes pour intégrer la réconciliation dans notre travail. Ces efforts ne se limitent pas à des initiatives ponctuelles. Ils s'inscrivent dans le cadre de notre résolution de toujours écouter, apprendre et agir d'une manière qui renforce la confiance et les relations avec les communautés autochtones.

Notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion demeure au cœur de notre mandat. Nous reconnaissons que les obstacles et les iniquités systémiques affectent à la fois le public que nous servons et les personnes inscrites que nous réglementons. Par l'élaboration de politiques et de ressources ainsi que par une réelle démarche participative, nous veillons à ce que nos pratiques réglementaires soient équitables, transparentes et inclusives. Il s'agit notamment de créer des occasions pour entendre diverses perspectives et assurer que nos actions reflètent les valeurs d'éthique, de responsabilité, d'efficacité et de protection de l'intérêt public.

L'Ordre ne cesse d'évoluer. Je remercie les travailleuses et travailleurs sociaux et les techniciennes et techniciens en travail social de l'Ontario de leur dévouement et des services essentiels qu'ils fournissent au quotidien. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux professions qui respectent des normes élevées, le principe de responsabilisation et l'objectif d'atteindre l'équité et la réconciliation. Ensemble, nous solidifions les fondements de la confiance et protégeons réellement le public.

Cordialement,

Denitha Breau, IA, M.S.C. inf., MBA
Registrateure et chef de la direction
Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Marcher Ensemble:

Des approches autochtones de la guérison au St. Joseph's Care Group

Au St. Joseph's Care Group (SJCG), à Thunder Bay (Ontario), une équipe de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social autochtones remodèle les soins de santé en conjuguant connaissances traditionnelles et modèles de soins occidentaux. Pour Brenda Mason, Ogichidaa Kwe (membre du conseil des aînés), N'doo'owe Binesi, Carly Brar, conseillère autochtone, N'doo'owe Binesi, santé des Autochtones, et Paul Francis Jr., vice-président de N'doo'owe Binesi, santé, partenariats et bien-être des Autochtones, ce travail est profondément personnel et constitue un élément essentiel de la promotion de la réconciliation dans la pratique.

Brenda Mason et Paul Francis Jr. du St. Joseph's Care Group, Thunder Bay

Un parcours ancré dans l'identité et la guérison

Pour Carly, son parcours vers le travail social repose sur une expérience vécue. « En tant qu'Autochtone, j'ai ressenti les effets des obstacles systémiques sur les plans physique, émotionnel, spirituel et mental, explique-t-elle. Je veux aider nos communautés à surmonter ces obstacles et à bien vivre ». Au SJCG, elle intègre des pratiques culturelles telles que la purification, le tambourinage à main et les cercles de partage aux séances de counseling, créant des milieux où la guérison est holistique et inclusive.

Paul décrit son chemin comme une vocation. « En tant que travailleur social, je me considère comme un aidant, entièrement dévoué à notre peuple. Je fais partie du clan de l'ours et une partie de nos responsabilités est de protéger. Des membres de notre peuple se trouvent dans ces hôpitaux et ces installations, et je pense que notre équipe veille tout ce qu'elle peut pour les aider et les défendre afin de leur éviter des souffrances, même causées involontairement ».

La carrière de 34 ans de Brenda a commencé presque par hasard. Fraîchement diplômée, elle a postulé pour un poste de travailleuse sociale adjointe auprès des Autochtones dans un hôpital psychiatrique. Ce qui a commencé comme un travail est devenu un voyage d'identité et de guérison pour la vie. « Quand j'ai commencé ma carrière, je reniais mon identité, se souvient-elle. Travailler avec les aînés m'a aidée à m'accepter en tant qu'Anishinaabe et Cri, à renouer avec les cérémonies et à accepter ma langue. Mes clients et les aînés sont devenus mes enseignants, me montrant que la guérison commence par l'acceptation de son identité ».

Avancer avec humilité

Pour les trois, l'humilité est au cœur de leur pratique. Comme l'explique Paul, l'humilité est l'un des Sept Enseignements des Grands-Pères, qui guident la vie du peuple Anishinaabe. « La pratique occidentale enseigne souvent que la personne est l'experte. Mais lorsqu'il s'agit du bien-être, personne d'autre ne peut vous dire ce qui est le mieux pour vous. Le travail social, pour nous, consiste à se demander comment je peux accompagner cette personne et la soutenir »?

Carly ajoute que l'humilité signifie « reconnaître que je ne sais pas tout. Mes clients sont les experts de leur propre vie. Cette perspective les responsabilise, et elle m'aide à prendre du recul et à vraiment écouter ».

Brenda est d'accord, notant que l'humilité est inséparable des autres enseignements. « La guérison traditionnelle m'a appris que les clients sont aussi des guérisseurs. Ils peuvent se guérir eux-mêmes. Nous nous contentons de marcher avec eux et de leur rappeler les outils qu'ils ont déjà ».

La réconciliation dans la pratique

Au SJCG, la réconciliation n'est pas symbolique. Elle est ancrée dans les politiques, les pratiques de dotation en personnel et les activités quotidiennes. Carly la décrit comme « considérer les médecines et cérémonies traditionnelles au même niveau que la médecine occidentale », tout en travaillant collaborativement dans toutes les disciplines.

Brenda se penche sur son long parcours de sensibilisation, de persévérance et de réconciliation. « À mes débuts, j'étais la seule employée membre d'une Première Nation dans une grande organisation. J'ai dû expliquer à mes collègues ce qu'étaient nos médecines et nos cérémonies et ce qu'elles signifiaient. Au début, beaucoup de collègues ne savaient pas ce que je voulais dire quand je parlais de guérison traditionnelle. Au fil du temps, grâce aux histoires, aux cérémonies et même à la science, ils ont commencé à comprendre. Aujourd'hui, St. Joseph's est ouvert aux pratiques de guérison traditionnelle, comme le tambourinage et les cercles de partage. Cela a pris du temps, mais je suis reconnaissante à la direction, qui était ouverte à nos idées ».

Paul souligne l'importance de l'investissement. « La réconciliation ne peut pas être qu'une idée symbolique. À St. Joseph's, plus de 30 employés se consacrent à cet effort, soutenus par des budgets existants, et non par des fonds spéciaux. Cette mission fait partie de notre plan stratégique, de nos discussions quotidiennes lors des réunions de gestion. La réconciliation, c'est établir des relations solides, ancrées dans la vision originale des traités ».

Intégrer différentes connaissances

L'équipe décrit l'intégration des approches autochtones et occidentales comme un processus d'apprentissage mutuel. Paul rappelle que les politiques, les locaux et l'éducation sont essentiels. « Cela coûte de l'argent d'avoir des huttes de sudation ou des pavillons d'enseignement. Mais ces pratiques sont très bénéfiques, aussi bien pour les Premières Nations, que pour tout le monde ».

Pour Carly, cette intégration est particulièrement manifeste dans les soins de santé mentale et le traitement de la toxicomanie. « La médecine occidentale traite les symptômes de sevrage, mais nos pratiques culturelles apportent une guérison spirituelle et émotionnelle. Ensemble, ils créent une image plus complète du bien-être ».

Établir des relations fondées sur le respect

Lorsqu'on leur demande ce qu'il faut pour établir un climat de confiance entre le personnel, les clients et les communautés autochtones et non autochtones, les trois mentionnent la vérité, le respect et le temps.

« La confiance est fondamentale, affirme Paul. Beaucoup de nos clients sont traumatisés par les pensionnats, le système de protection de l'enfance et les préjudices systémiques. En tant que membres du personnel, nous devons reconnaître et comprendre cette histoire. Une fois la confiance établie, la gentillesse, l'humour et la générosité de nos employés deviennent manifestes ».

Carly souligne le rôle de l'humilité culturelle. « Cela signifie poser des questions, être ouvert et apprendre sans poser de jugement ».

Brenda ajoute que le respect doit s'illustrer par des actions cohérentes. « Les mots ne suffisent pas. Les clients et les collègues ont besoin doivent voir que vous appliquez vos propres principes ».

Message pour l'avenir

Pour l'avenir, l'équipe partage un espoir commun : que les peuples autochtones et les générations futures prospèrent.

Paul envisage « un avenir où notre peuple est en bonne santé, où la diversité est acceptée et où personne n'a à subir les méfaits du génocide culturel pour trouver sa voie ».

Carly espère voir « notre identité grandir, nos dons partagés et notre culture célébrée comme étant ouverte et généreuse ».

Brenda se penche sur son parcours avec gratitude. « Pour moi, c'est un client à la fois, un cercle à la fois. Nous avons besoin de modèles. Aux personnes inscrites à l'Ordre, je dirais : sachez qui vous êtes, connaissez votre culture et exercez votre métier avec le cœur. C'est de là que commence la guérison ».

L'Ordre remercie Brenda, Carly et Paul de lui avoir accordé des entretiens et d'avoir partagé leur expérience. Pour les remercier, l'Ordre a fait un don au St. Joseph's Care Group.

Entrée principale de l'hôpital St. Joseph, Thunder Bay

Les sept enseignements sacrés (source de l'image). Pour plus d'informations, consultez ce site web.

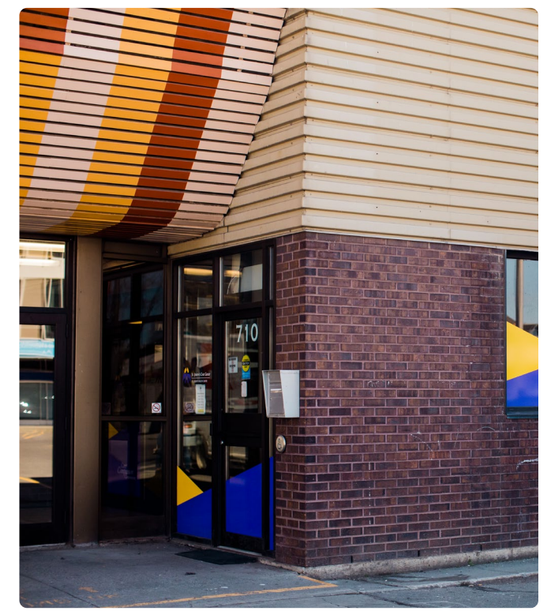

Centre de santé St. Joseph, Thunder Bay

Comprendre la compétence :

Liste de vérification pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie

Toutes les personnes inscrites à l'Ordre sont tenues de respecter le *Code de déontologie et Normes d'exercice* dans lequel sont énoncées les normes minimales de pratique et de conduite professionnelles. Les Normes d'exercice, principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.1, précise que les personnes inscrites doivent « être conscientes de l'étendue et des paramètres de leur compétence et du champ d'application de leur profession et limiter leur exercice en conséquence. » L'une des questions relatives à la compétence que le Service de la pratique professionnelle reçoit le plus souvent porte sur l'aptitude qu'il faut avoir pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie.

Il est important de noter que l'Ordre ne considère pas l'accomplissement de l'acte autorisé de psychothérapie comme une compétence exigée pour l'admission à la profession.

Les compétences, les connaissances et le jugement requis pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie se développent avec le temps et l'expérience. La compétence en psychothérapie ne peut pas être acquise uniquement dans le cadre d'une formation technique. Les Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie contiennent une liste de vérification qui aide les personnes inscrites à déterminer si elles répondent aux exigences établies pour accomplir avec compétence l'acte de psychothérapie.

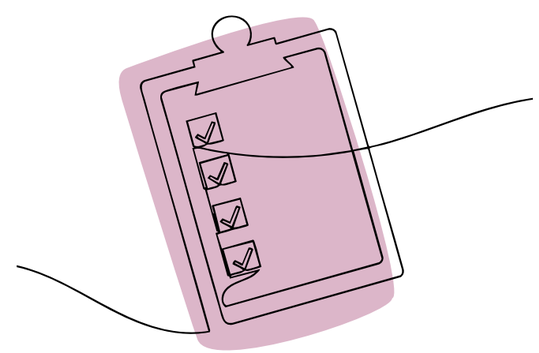

Pour savoir si vous avez la compétence voulue et si vous êtes prêt(e) à fournir de la psychothérapie, nous vous encourageons à remplir la liste de vérification suivante en consultation avec un superviseur ou une autre personne qui connait bien votre pratique.

Liste de vérification : Suis-je prêt(e) à accomplir l'acte autorisé de psychothérapie?

En plus de mon diplôme en travail social/techniques de travail social, j'ai :

- ◻ un autre diplôme universitaire ou collégial avec une concentration clinique, et (ou) un certificat ou l'équivalent obtenu dans le cadre d'un programme avec concentration sur l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie; et
- ◻ une expérience postérieure à mon diplôme universitaire/collégial dans l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie (de 2 à 3 ans; de 2 000 à 3 000 heures d'expérience supervisée dans l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie).

- ◻ Mes cours et mes stages avaient une concentration clinique.
- ◻ J'ai participé à une période de supervision clinique poussée avec un superviseur expérimenté après avoir obtenu mon diplôme collégial/universitaire.
- ◻ Je continue à obtenir une supervision régulière (individuelle, en groupe ou entre pairs) correspondant à mon niveau d'expérience dans l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie.
- ◻ Mes objectifs dans le Programme de maintien de la compétence sont fortement axés sur l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie.
- ◻ Mes activités d'apprentissage dans le Programme de maintien de la compétence comprennent l'apprentissage expérientiel et des occasions d'exercer et (ou) d'observer des interventions cliniques.

- ☐ Je suis conscient(e) des questions de confidentialité et de limites, y compris celles que soulève l'emploi de la technologie, et j'ai étudié l'impact de la technologie que j'utilise sur ma pratique.
- ☐ Au moins une partie de ma formation continue est plus intensive (programmes donnant droit à un certificat, stages, cours approfondis).
- ☐ J'ai étudié, j'ai examiné et je comprends les questions traitées dans la section Limites et inconduite sexuelle des Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie.
- ☐ J'ai étudié, j'ai examiné et je comprends les questions traitées dans la section Consentement éclairé et confidentialité des Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie.
- ☐ J'ai étudié au complet les Normes d'exercice et je me suis penché(e) sur les normes et interprétations se rapportant à l'exécution de l'acte autorisé de psychothérapie.
- ☐ J'ai pris des mesures pour veiller à être adéquatement couvert(e) par ma propre assurance responsabilité professionnelle.

Pour obtenir plus d'informations sur la compétence requise pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie, consultez les ressources additionnelles suivantes :

- Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie
- Acte autorisé de psychothérapie : suis-je prêt(e)?
- Notes sur la pratique : Pourquoi il ne faut pas se presser à se lancer dans la pratique privée
- Le pouvoir de la conversation en psychothérapie avec Roxanne Francis, MTS, TSI
- Page Web sur la psychothérapie
- Page Web sur la pratique privée

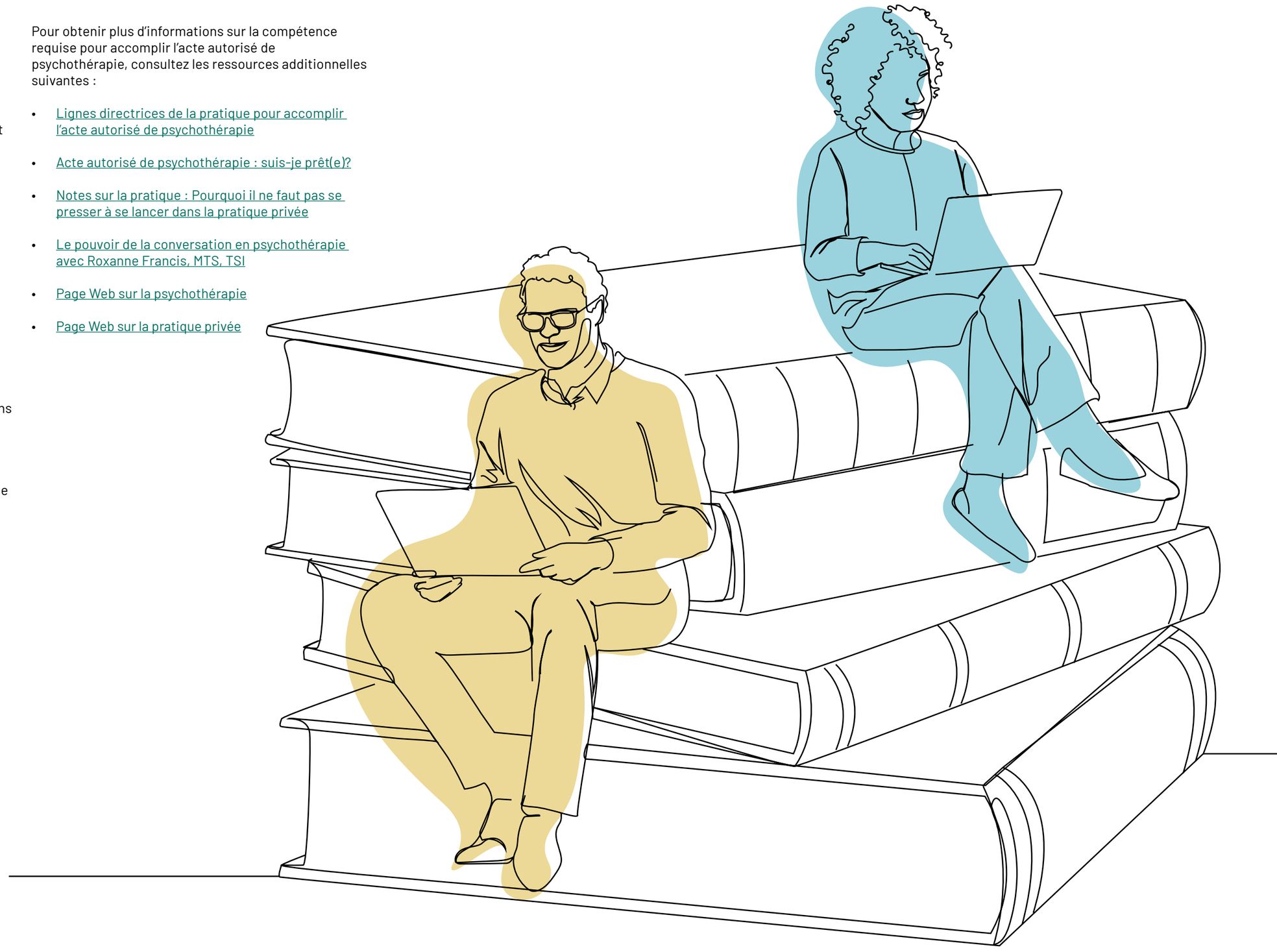

Découvrir la richesse de la formation sur le terrain :

Avantages mutuels pour les personnes inscrites et les étudiants

Avez-vous déjà pensé à offrir des possibilités de formation sur le terrain aux étudiants en travail social ou en techniques de travail social?

La formation des étudiants en travail social et en techniques de travail social comporte des stages obligatoires à faire sur le terrain. La formation sur le terrain, un outil d'apprentissage expérientiel, aide les étudiants à développer leurs compétences professionnelles en leur donnant la possibilité de mettre leurs connaissances théoriques en pratique en situation réelle.

Pourquoi faire appel à la participation d'étudiants?

Un regard frais

Les étudiants connaissent les concepts les plus récents et les pratiques exemplaires innovantes. Venant de l'extérieur, leur point de vue peut souvent vous donner l'occasion de réfléchir à votre pratique et susciter des dialogues fructueux pouvant conduire à une transformation positive.

Une possibilité de croissance professionnelle

Être superviseur de formation sur le terrain, c'est beaucoup plus que guider des étudiants : ce peut être en plus une possibilité de croissance professionnelle. Les personnes inscrites peuvent utiliser la supervision des étudiants en formation sur le terrain comme une activité d'apprentissage dans le cadre du Programme de maintien de la compétence (PMC).

Faire le premier pas

Nous encourageons toutes les personnes inscrites à envisager d'offrir des stages sur le terrain aux étudiants, qu'elles travaillent pour un organisme ou en cabinet privé. Les personnes inscrites qui travaillent pour un organisme devraient discuter avec leur superviseur de la possibilité d'accueillir un étudiant pour s'assurer de bien respecter les politiques de l'organisme. Une fois que vous avez décidé d'offrir un stage sur le terrain, contactez votre programme local de travail social ou de techniques de travail social pour l'informer de votre intérêt.

Accueillir des étudiants témoigne de votre engagement à former la prochaine génération de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social et vous permet de contribuer à forger l'avenir de ces deux professions. Les personnes inscrites disent souvent qu'elles trouvent la supervision de stages sur le terrain très enrichissante.

Avez-vous des questions sur la manière de commencer ? Contactez le Service de la pratique professionnelle de l'Ordre à exercice@otsttso.org.

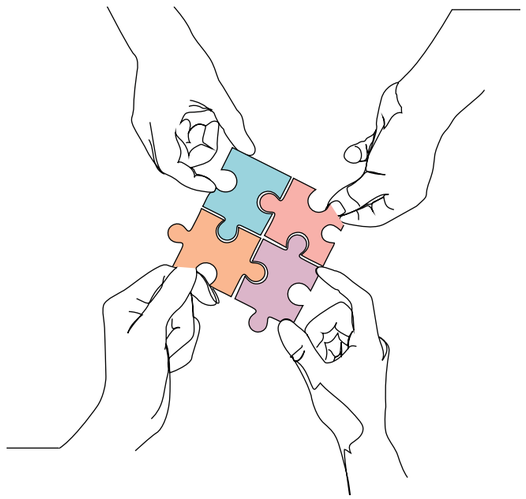

Liste des membres du Conseil

2025-2026

Nicole Bonnie
Membre du public

Nicole Bonnie est une consultante en organisation renommée. Titulaire d'une maîtrise en travail social obtenue à l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson), elle prépare actuellement un doctorat en éducation et en leadership à l'Université Western. Parallèlement à son doctorat, Mme Bonnie dirige une société de conseil spécialiste de l'excellence organisationnelle et du changement transformationnel au sein du secteur public. Au cours de sa remarquable carrière, Mme Bonnie a occupé des postes de haute direction dans le secteur de la protection du bien-être de l'enfance. Elle est entrée dans l'histoire en devenant en 2019 la première directrice générale noire de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, marquant ainsi un tournant dans le secteur du bien-être de l'enfance en Ontario. Sa détermination à apporter des changements positifs est manifeste; elle plaide notamment avec fougue pour la mise en place de stratégies de prévention pour réduire les écarts de service affectant les identités marginalisées. Mme Bonnie veille à intégrer l'équité à différents niveaux du secteur public, notamment au sein des instances dirigeantes, du secteur de la santé mentale, de l'éducation, de la gouvernance, de l'excellence en matière de service et de la recherche/collecte de données. Porte-parole des communautés marginalisées, Mme Bonnie œuvre sans relâche à placer leurs voix au centre de tout ce qu'elle entreprend. Ses importantes contributions ont eu un effet extraordinaire sur le quotidien des enfants, des jeunes et des familles dans des systèmes aux quatre coins du Canada et font d'elle un vecteur clé de la transformation positive.

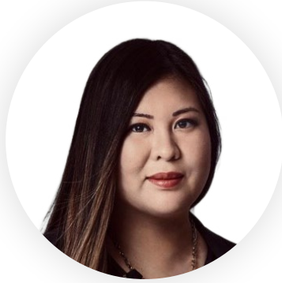

Carina Chan
Membre du public

Carina Chan est une avocate spécialisée en droit de la famille associée chez Burrison Hudani Doris LLP. Carina a obtenu un double diplôme de l'Université de Toronto, un baccalauréat de droit (Juris Doctor) et une maîtrise en travail social. En plus de sa pratique de droit de la famille, Carina représente également des enfants lors d'instances judiciaires par l'intermédiaire du Bureau de l'avocat des enfants et elle offre des services de médiation familiale. Carina siège actuellement au conseil de West Toronto Community Legal Services et elle occupe le poste de vice-présidente de la Section de droit de l'enfant et de la jeunesse de l'Association du barreau de l'Ontario. Elle a précédemment fait partie du Groupe d'étude de l'Ontario sur la justice pour la jeunesse du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et elle a siégé au conseil du Red Door Family Shelter. Carina a joué divers rôles consultatifs auprès d'intervenants du système de bien-être de l'enfance et contribué à l'élaboration de possibilités d'éducation postsecondaire gratuites et de mesures législatives sur la protection de la vie privée à l'intention des jeunes pris en charge.

Chisanga Chekwe
Membre du public

Chisanga Chekwe apporte au Conseil de l'Ordre une vaste expertise en gouvernance, en développement, en affaires et en droit. Il a été sous-ministre aux ministères ontariens des Affaires civiques et de l'Immigration, de la Condition féminine, des Affaires des personnes âgées et du Commerce international; président et chef de la direction du Tribunal de l'aide sociale; directeur général à Oxfam; agent d'arbitrage ainsi qu'observateur de soutien des Nations Unies pour surveiller des élections en Afrique du Sud; et superviseur des élections d'après-guerre en Bosnie et en Herzégovine. Il a également travaillé pendant six ans à la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario à titre de membre et de président du conseil d'administration. M. Chisanga a fait ses études en droit à l'Université de Birmingham en Angleterre, puis a obtenu une maîtrise en droit de l'Université de Londres. Il a ensuite suivi le cours de philosophie, sciences politiques et économie de l'Université d'Oxford, ce qui l'a mené à l'obtention d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise dans cette discipline.

Geneviève Côté
Travailleuse sociale élue

Geneviève Côté a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé avec majeure en psychologie de l'Université Queen's en 1996 et une maîtrise en travail social de l'Université d'Ottawa en 1998; elle est également titulaire d'une maîtrise en droit de la santé de la Faculté Osgoode Hall de l'Université York (2024). Geneviève a travaillé dans les soins de santé communautaires à Londres (RU) et les soins hospitaliers à Ottawa (Ontario) pendant près de 30 ans. Elle a enseigné à La Cité collégiale, l'Université Dalhousie, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa. Elle a œuvré au-delà de 20 ans à l'Hôpital d'Ottawa dans les domaines de l'oncologie psychosociale, de la pratique professionnelle, des relations avec les patients, de l'engagement des patients et de la gestion des risques cliniques. À l'heure actuelle, Geneviève est directrice des Services des soins aux patients du Programme intégré de traitement et rétablissement de la schizophrénie du Centre de santé mentale Royal Ottawa. Elle est ravie de représenter sa région pour un troisième et dernier mandat après avoir siégé au Conseil de l'OTSTTSO de 2004 à 2010.

Charlene Crews
Technicienne en travail social élue

Charlene Crews est une clinicienne expérimentée dans le domaine de la santé mentale qui compte plus de 30 ans d'expérience auprès de populations marginalisées. Elle est intervenue dans de multiples domaines au cours de sa carrière, notamment la santé mentale et la toxicomanie chez les enfants et les adultes, les soins de santé en milieu hospitalier et communautaire, les services correctionnels, la médecine légale, l'itinérance et le logement social. Charlene est membre élue du conseil d'administration de l'Ordre depuis 2017. En plus de son travail clinique, Charlene travaille comme arbitre en matière de logement social et représentante de patients psychiatriques auprès du ministère de la Santé. Elle est également formatrice en premiers soins de santé mentale et détient des permis de parajuriste, d'enquêtrice privée et d'enquêtrice réglementaire. Ses nombreux titres de compétences comprennent des certificats en arbitrage de niveau avancé, en enquêtes réglementaires, en médiation interpersonnelle, en thérapie familiale, en thérapie comportementale dialectique et en gestion des services de santé. Charlene poursuit actuellement des études à la maîtrise en administration de la santé à l'Université métropolitaine de Toronto, ce qui démontre son engagement à faire progresser son expertise en matière de droit de la santé, de respect de la vie privée et d'éthique. Elle prend une part active à des conseils de défense des intérêts communautaires, tirant parti de ses compétences et de son expérience en vue de jouer un rôle significatif et faisant preuve d'un dévouement constant à l'égard de ses domaines d'intérêt.

John Fleming
Membre du public

John a commencé sa carrière en tant que travailleur social, gravissant toutefois rapidement les échelons à la direction des gouvernements locaux et provinciaux, ainsi que dans différents organismes sans but lucratif. Il a occupé plusieurs postes de direction en cours de carrière, notamment en tant que chef de l'administration municipale, sous-ministre au gouvernement provincial de l'Ontario et chef de la direction d'un organisme de bienfaisance national œuvrant dans le domaine de la santé. À l'issue d'une carrière à temps plein, il a obtenu le titre de directeur agréé et ouvert un cabinet de services « occasionnels » de consultation. Depuis 2008, John centre son travail sur la formation et le conseil en gouvernance, le mentorat et l'accompagnement auprès de cadres supérieurs et l'animation de groupes, mettant en valeur sa capacité d'aider les conseils et les équipes à travailler efficacement dans l'établissement et l'atteinte d'objectifs communs. John vient de terminer un mandat de 12 ans en tant que commissaire à l'intégrité pour la Ville de Caledon et l'ancien président du conseil d'administration du Collège Sheridan. Au fil des ans, il a servi auprès de nombreux conseils et comités, notamment en tant que président des conseils de Services de santé Halton et de Cancer de l'ovaire Canada. Par le passé, il a aussi agi à titre de directeur de la Société de promotion d'OMERS. Enfin, John est actuellement vice-président du conseil d'administration du réseau de santé du Grand Hamilton. John a occupé pendant deux mandats le poste de président du Conseil de l'OTSTTSO, et siège actuellement à un certain nombre de comités statutaires et non statutaires, y compris le bureau.

Woyengi (Gigi) Goary
Travailleuse sociale élue

Dr. Woyengi (Gigi) Goary est une travailleuse sociale inscrite qui compte plus de 25 ans d'expérience professionnelle. Titulaire d'un doctorat en travail social de l'Université de Toronto, elle avait précédemment obtenu une maîtrise en travail social de l'Université York. Dans le cadre de sa pratique du travail social tenant compte des traumatismes, Dr. Goary œuvre auprès des particuliers et des familles dans les domaines de la santé et de la santé mentale, du bien-être de l'enfance et des services correctionnels. Elle possède de l'expertise en matière d'enquête, de services de mesure et d'évaluation, ainsi que dans le domaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à partir d'une perspective antiraciste axée plus particulièrement sur le racisme envers les Noirs et sur l'intersectionnalité. Dr. Goary est également chargée de cours au programme d'études supérieures en travail social de l'Université de Windsor et elle exerce un rôle de leadership en tant que membre du conseil d'administration et de présidente du syndicat. La formation et la pratique du travail social de Dr. Goary sont ancrées dans le traitement des traumatismes, ainsi que dans l'élimination de l'oppression systémique, individuelle et institutionnelle.

Sanjay Govindaraj
Travailleuse sociale élue

Sanjay Govindaraj a obtenu une maîtrise en travail social (MTS) auprès du Tata Institute of Social Sciences (1994) et une maîtrise en études environnementales appliquées auprès de l'Université de Waterloo (2004). Depuis 30 ans, Sanjay a mené des initiatives liées à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au logement, au trafic d'enfants, à la réconciliation autochtone, à l'accessibilité et à la planification stratégique. Actuellement en détachement de deux ans de la ville de Waterloo, il est directeur de l'antiracisme et anti-oppression à la ville de London. En plus de son rôle à temps plein, Sanjay fournit des services de conseil à temps partiel à Aligned Health à Waterloo, en mettant l'accent sur le soutien aux groupes privés d'équité. Il est reconnu comme professeur agrégé de stage (à temps partiel) par l'Université Wilfrid Laurier pour son engagement à encadrer les étudiants en travail social. Sanjay a également siégé à divers conseils d'administration sans but lucratif et encadre activement les nouveaux immigrants et les réfugiés. Élu pour la première fois au Conseil en 2018, Sanjay a occupé divers postes au sein des comités de l'Ordre et est actuellement président du Conseil.

Sana Imran
Travailleuse sociale élue

Sana Imran est titulaire d'une maîtrise en travail social (MTS) de l'Université de Toronto et elle a obtenu des titres de compétence dans de nombreuses disciplines thérapeutiques, comme la thérapie cognitivo-comportementale, la thérapie comportementale dialectique, la thérapie brève axée sur la recherche de solutions, la thérapie axée sur les émotions, ainsi que dans le domaine de la gestion et du leadership. Sana possède une expérience très variée, notamment en matière de soutien thérapeutique en tant que clinicienne de première ligne dans plusieurs organismes de santé mentale et hôpitaux de Toronto, d'analyse et d'élaboration de politiques et de programmes au sein d'organisations provinciales de défense des droits, et de leadership dans les secteurs de la santé et de l'éducation au sein de grands établissements d'enseignement postsecondaire. À titre d'une directrice de la Santé publique de Toronto, elle est actuellement responsable des services cliniques, tout en assumant un rôle à temps partiel en tant que chef d'équipe clinique pour Leena, une plateforme de santé mentale qui offre des services principalement aux personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) à l'échelle du Canada.

Bianca Lenarduzzi
Technicienne en travail social élue

Bianca Lenarduzzi, TTSI, est spécialisée en gérontologie et elle poursuit actuellement des études à temps partiel à l'Université de Windsor où elle est en voie de terminer sa troisième année du baccalauréat en travail social. Tout au long de ses études, elle a joué un rôle actif en matière de leadership étudiant, notamment auprès de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et de l'organisation des étudiantes et étudiants universitaires à temps partiel (OPUS) où elle a récemment été nommée commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants en situation de handicap à titre de représentante d'OPUS. Bianca a également siégé à plusieurs sous-comités du personnel enseignant et de l'association des étudiantes et étudiants en travail social comme représentante étudiante. S'inspirant de la pensée de Martin Luther King Jr. selon laquelle « la grandeur réside dans la capacité à servir les autres », Bianca s'est engagée à mettre ses compétences et ses expériences au service de la profession.

Carrie McEachran
Membre du public

Carrie McEachran est présidente-directrice générale de la Chambre de commerce de Sarnia-Lambton. Elle a auparavant été directrice générale de Sarnia-Lambton Rebound et a également occupé des postes de direction au Community Living Sarnia et au Pathways Health Centre for Children. Carrie McEachran est titulaire d'une maîtrise en leadership de l'Université Royal Roads, d'un diplôme en services de soutien à l'intégration du Collège Loyalist et d'un certificat en gestion d'organismes à but non lucratif de l'Université Western. Elle joue un rôle actif au Club Rotary de Sarnia depuis 2006, où elle a exercé un mandat en tant que présidente. Elle siège actuellement au Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC) en tant que membre du conseil, Elle est aussi membre du conseil d'administration du Sarnia Lambton Economic Partnership et elle a déjà siégé aux conseils d'administration du Centre de santé communautaire de North Lambton, du Sarnia-Lambton Physician Recruitment Taskforce, du Sarnia-Lambton Social Services Network et de PAVRO (Professional Association of Volunteer Leaders-Ontario). Elle est également une membre active du comité consultatif communautaire Arlanxeo.

Lori Monroe
Technicienne en travail social élue

Lori Monroe est une technicienne en travail social inscrite forte de plus de 22 ans d'expérience dans les domaines de la santé mentale, de la réadaptation et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Lori a offert de la thérapie et du soutien transitoire à des personnes qui se rétablissent de lésions cérébrales et de traumatismes, et qui ont une déficience intellectuelle, mettant l'accent sur l'optimisation de l'autonomie et la réduction des comportements difficiles. Lori élabore des plans de traitement personnalisés qui intègrent la psychothérapie psychodynamique, les soins tenant compte des traumatismes, la pratique anti-oppressive et la réduction des risques. Elle dote ses clients de moyens leur permettant d'atteindre le meilleur d'eux-mêmes en tenant compte de leurs besoins sociaux, émotionnels, intellectuels et psychologiques. Lori intègre dans son travail un langage inclusif et des pratiques d'affirmation du genre, ce qui engendre un environnement de respect et de confiance. Lori est résolue à cultiver de solides relations avec les clients et les professionnels, proposant une thérapie holistique et centrée sur le client. En dehors de sa vie professionnelle, Lori est une adepte des activités de plein air et elle adore les animaux; elle est une lectrice assidue et elle s'intéresse de près aux questions liées à l'environnement et à la justice sociale.

Suzanne Oliver
Technicienne en travail social élue

Suzanne Oliver possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des services sociaux et de l'approche communautaire, incluant 20 ans particulièrement en protection de l'enfance. Exerçant actuellement sa profession à Stirling (Ontario), elle est titulaire d'un diplôme de technicienne en travail social de deux ans du Collège Loyaliste. À titre de responsable du soutien global au Collège Loyaliste, Suzanne est chargée du recrutement et de l'élaboration de possibilités de stages pour les participantes et participants tout en veillant à supprimer les obstacles. Dans son rôle de professeure, Suzanne enseigne divers sujets, cultivant un environnement d'apprentissage axé sur la collaboration et l'inclusion. Ses rôles d'intervenante en soutien familial et de responsable de l'évaluation à l'accueil auprès de la Société d'aide à l'enfance de Hastings ont contribué à la vaste expérience qu'elle a acquise en protection de l'enfance. Suzanne a joué un rôle déterminant à mettre en place du soutien à domicile à l'intention des familles, évaluant les besoins et préconisant le changement positif pour les enfants et leurs fournisseurs de soins. Suzanne insiste sur l'importance du perfectionnement professionnel continu. Elle demeure une ardente défenseure des ressources communautaires et une championne du bien-être étudiant. Elle se dévoue à promouvoir des programmes qui stimulent le changement positif dans son milieu, que ce soit dans le cadre d'initiatives d'action sociale ou par l'accompagnement personnalisé. Son engagement de longue date envers l'éducation et les services communautaires témoigne de sa profonde compréhension de la dynamique du service social et de sa passion à favoriser l'autonomie des autres.

Mandi Olson
Technicienne en travail social élue

Travailleuse sociale inscrite établie dans le Nord-Ouest de l'Ontario, Mandi Olson contribue à faire avancer le domaine du travail social depuis plus de 15 ans. Elle aime beaucoup effectuer, à petite et à grande échelle, des changements dans le système qui sont ancrés dans les pratiques exemplaires autochtones. Elle connaît bien les services et les organismes de bien-être sans but lucratif et privés. Madame Olson est copropriétaire de l'entreprise Binesiwag Center for Wellness, qui offre avec succès toute une variété de services de bien-être pour tous les âges, y compris des services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, des services de soutien direct aux personnes 2SLGBTQIAP+ folx, aux femmes et aux filles, et des services de renforcement des capacités. Dans sa vie personnelle, Mme Olson aime vivre près de la terre et avec sa famille. Elle prend plaisir à la chasse, à la pêche, au camping et aux voyages.

Marinna Read
Travailleuse sociale élue

Marinna Read est membre de la collectivité de la Première Nation de Fort William et habite Thunder Bay. Elle possède un baccalauréat en criminologie de l'Université du Manitoba ainsi qu'un baccalauréat spécialisé et une maîtrise en travail social de l'Université Lakehead. Depuis plus de 20 ans, elle exerce dans les domaines de la santé mentale des jeunes et des adultes, des services à l'enfance autochtone, de la création de programmes et du développement communautaire. Récemment, elle a mis en place un service de santé autochtone dans un milieu hospitalier. Dans sa vie professionnelle, elle a consacré ses efforts à aider les personnes, dans le respect et la gentillesse, à suivre le chemin du bien-être pour qu'elles reçoivent des soins adaptés à la culture dans l'optique autochtone. Dans sa vie personnelle, Madame Reid aime passer beaucoup de temps en famille et en plein air dans la très belle région du Nord-Ouest de l'Ontario. Elle encourage les gens à utiliser leur force intérieure et leur culture pour aller de l'avant et célébrer qui ils sont pendant qu'ils changent leur vie.

Candice Snake
Travailleuse sociale élue

Candice Snake habite la collectivité de la Nation Munsee-Delaware. Son éducation a commencé avec son ancêtre Rosie Deleary, sa grand-mère Stella Mae Burch, sa mère Irene Snake et son père Larry Burch. L'influence de ces personnes se reflète dans tout ce qu'elle fait pour promouvoir l'importance de mener une réflexion critique sur l'éducation à donner aux fournisseurs de services et sur la nécessité d'aider les familles à prendre soin des enfants. Cette influence allume en elle le désir de poursuivre ce travail essentiel de décolonisation afin de donner aux familles autochtones les moyens de prendre soin des leurs. Madame Snake a obtenu une maîtrise en travail social de l'Université Wilfrid Laurier en 2020. L'expérience de travail multidisciplinaire qu'elle a accumulée au cours des 26 dernières années lui a permis d'acquérir des compétences en leadership, en élaboration de politiques, en établissement de pratiques exemplaires et en responsabilité. Elle a travaillé également avec une équipe à l'élaboration du programme HEART & SPIRIT, utilisé en Ontario par les agences de bien-être de l'enfance pour donner de la formation aux parents nourriciers. Ce programme suscite actuellement de l'intérêt au Canada et ailleurs dans le monde.

Elayne Tanner
Travailleuse sociale élue

Dr. Elayne Tanner, travailleuse sociale inscrite, a plus de 30 ans d'expérience à son actif. Après avoir obtenu un baccalauréat ès arts en psychologie et un baccalauréat en travail social à l'Université York, elle a acquis une maîtrise en travail social, un diplôme d'études supérieures en administration sociale et un doctorat à l'Université Wilfrid Laurier. Elle possède également d'autres titres de compétence, notamment un certificat en désensibilisation et reprogrammation par les mouvements oculaires (EMDR) et un certificat en hypnothérapie, en plus d'avoir suivi une formation de médiatrice familiale. Elayne a reçu de nombreux prix et bourses et plusieurs de ses travaux ont été publiés, notamment sur la pratique anti-oppressive, la santé mentale globale, l'éthique en travail social et l'hypnose. Elle est réviseure pour des revues professionnelles canadiennes et américaines et continue d'enseigner à titre de chargée de cours d'études supérieures à l'Université de Windsor. Dans sa pratique privée de counseling et de psychothérapie, elle exerce dans divers domaines d'expertise, dont les traumatismes de l'enfance, l'abus sexuel, le counseling relationnel, le rôle parental et le divorce. Elle est régulièrement présentatrice pour un programme d'information obligatoire d'un tribunal, consultante auprès de la John Howard Society et bénévole active dans la communauté. En 2008, ses activités lui ont valu le Prix de bénévole de l'année décerné par Centraide de Milton.

Madimba Tshibuabua
Technicienne en travail social élue

Madimba Tshibuabua est un technicien en travail social inscrit qui possède plus de 20 ans d'expérience. Il est également membre de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.Madimba est un dirigeant communautaire primé qui se passionne pour l'éducation et les secteurs à but non lucratif. Son dévouement au service d'autrui a été reconnu par le roi Juan Carlos Ier d'Espagne, le gouverneur général du Canada et les villes de Toronto et d'Oshawa. Il a donné plusieurs conférences scientifiques à travers le monde sur la façon de lutter contre les problèmes de pauvreté au sein des populations marginalisées. Madimba est titulaire d'une maîtrise en affaires internationales, d'un diplôme en études diplomatiques, et d'un certificat en gestion des services sociaux. Madimba parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol. Il est un mentor d'entreprise en ligne, entraîneur de basketball et conseiller.

Alex Yuan
Membre du public

Alex Yuan a fondé une entreprise prospère de développement de logiciels médicaux en 1982. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, notamment en tant que vice-président du Centre Yee Hong pour les soins gériatriques en 1995 et a créé la fondation caritative S'port for Kids en 1997. Alex a été nommé à des postes clés au sein du Conseil de l'emploi et de l'investissement de l'Ontario et de l'Ontario Medical Student Bursary Fund Committee de l'Ontario Medical Association. Il a également rempli les fonctions d'ambassadeur commercial de l'équipe Richmond Hill. M. Yuan a reçu plusieurs distinctions et prix, notamment l'Outstanding Business Achievement Award de l'Ontario Chamber of Commerce, l'Entrepeneur of the Year Award de l'ACCE, ainsi que les médailles du Jubilé de diamant et de platine de la Reine Elizabeth II, la médaille du couronnement du roi Charles III et le Toronto Police Services John Herra Award. Il est présentement membre du Toronto Police Services Chinese Community Consultative Committee et président du conseil d'administration de l'Office de réglementation des maisons de retraite.

Faits saillants de la Réunion du conseil

4 juin 2025

- Sanjay Govindaraj, TSI, président du Conseil, présente son rapport au Conseil.
- Denitha Breau, RN, MSN, MBA, registrateure et chef de la direction, présente son rapport au Conseil. Le rapport fournit des mises à jour sur chaque priorité du plan stratégique de l'Ordre et comprend notamment des informations sur les points suivants : la poursuite des efforts de sensibilisation et d'engagement dans la pratique professionnelle; les inscriptions et les renouvellements dans le contexte des résultats de la mise en œuvre réussie de la nouvelle base de données de l'Ordre; les engagements se rapportant au 25e anniversaire de l'Ordre; la poursuite des discussions sur la gouvernance et sur les postes à pourvoir par nomination de membres du public au Conseil.
- Le Conseil passe en revue les états financiers au 31 mars 2025.
- Le Conseil passe en revue l'état des résultats d'exploitation du 1er janvier au 31 mars 2025.
- Le Conseil passe en revue le registre des risques et les indicateurs clés de performance de l'Ordre.
- Le Conseil passe en revue et approuve les règlements administratifs consolidés mis à jour, qui renferment les recommandations suivantes :
    - Veiller à ce que les règlements administratifs soient conformes à la Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social
    - Supprimer les fonctions de la registrateure se rapportant à l'approbation de l'emploi du titre de docteur
    - Adopter un langage neutre non genré
    - Renommer et réorganiser certains articles pour plus de clarté
    - Rename and Reorganize Certain Articles for Clarity
    - Considérer les changements de nom non légaux pour l'affirmation du genre
    - Transférer les frais précisés dans les règlements administratifs à un barème de frais à part
    - Clarifier les références au formulaire de plainte dans les règlements administratifs
    - Prolonger la durée des mandats des membres du Conseil siégeant à des comités
    - Élargir le Tableau afin d'autoriser la publication des accusations criminelles, des condamnations et des conditions de mise en liberté sous caution
    - Donner aux membres de la communauté nommés plus de possibilités de siéger à des comités statutaires
- Le Conseil approuve la motion visant à déléguer au comité des normes d'exercice la surveillance d'une revue du Programme de maintien de la compétence (PMC).
- Le Conseil approuve la recommandation du comité des finances et de l'audit visant à ne pas augmenter les droits d'inscription et les frais de renouvellement en 2026. La décision se fonde sur les prévisions de trésorerie.
- Le Conseil discute et approuve l'élaboration du mandat d'un groupe consultatif autochtone.
- Le Conseil reçoit une mise à jour sur l'élaboration de la reconnaissance ancestrale africaine de l'Ordre.
- Le Conseil reçoit les rapports des comités statutaires suivants : Bureau; plaintes; discipline; aptitude professionnelle; et appel des inscriptions.
- Le Conseil reçoit les rapports des comités non statutaires suivants : équité, diversité et inclusion; normes d'exercice; élections; candidatures; finances et audit; et gouvernance.

9-10 septembre 2025

9 septembre 2025

- Des invitées de l'Ordre des travailleurs sociaux du Manitoba (MCSW) qui assistent à la réunion, Barb Temmerman, MTS, TSI, directrice générale et registrateure, et Beatrice Campbell, TSI, représentante des membres au Conseil du MCSW, ont présenté au Conseil les travaux menés en partenariat avec l'Indigenous Strategy Alliance. Ces travaux ont permis d'examiner et d'analyser les priorités stratégiques du MCSW, mettant en lumière son engagement envers la réconciliation, l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et les perspectives autochtones. L'examen fait état des mesures particulières que les personnes inscrites peuvent prendre en vue d'appuyer les efforts en matière de réconciliation, conformément aux priorités stratégiques du MCSW et aux cadres nationaux.

10 septembre 2025

- L'invitée à la réunion et consultante en gouvernance Bindu Cudjoe, LL. B., a présenté la version provisoire de la première partie du Manuel de gouvernance, que le Conseil a approuvée par la suite. La première partie du Manuel de gouvernance donne un aperçu de l'Ordre, de la loi qui le régit, des comités ainsi que des rôles et des responsabilités des membres du Conseil et des comités.
- Sanjay Govindaraj, TSI, président du Conseil, présente son rapport au Conseil.
- Denitha Breau, RN, MSN, MBA, registrateure et chef de la direction, présente son rapport au Conseil. Le rapport comporte des mises à jour sur chacune des priorités du Plan stratégique de l'Ordre et comprend des renseignements sur les sujets suivants : les activités de sensibilisation et d'engagement dans la pratique professionnelle qui se poursuivent; les faits saillants de la Journée de l'assemblée annuelle et de la formation en juin; les travaux en cours en matière de relations avec le gouvernement, y compris la mobilité de la main-d'œuvre.
- Le Conseil examine les états financiers au 30 juin 2025.
- Le Conseil examine l'état des résultats d'exploitation du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025.
- Le Conseil examine et approuve en principe le budget et le plan de travail de 2026.
- Le Conseil examine le registre des risques et les indicateurs clés de performance de l'Ordre.
- Sarah Choudhury, directrice des communications stratégiques et des affaires gouvernementales, présente un aperçu de la version révisée de la campagne de sensibilisation du public de l'Ordre.
- Le Conseil reçoit une mise à jour concernant l'initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion de l'Ordre.
- Le Conseil examine et approuve les recommandations du Comité des candidatures au sujet de la composition et de la présidence des comités statutaires et non statutaires.
- Les comités statutaires suivants présentent leurs rapports et évaluations pour 2024-2025 : Bureau; plaintes; discipline; aptitude professionnelle; appel des inscriptions.
- Les comités non statutaires suivants présentent leurs rapports et évaluations pour 2024-2025 : équité; diversité et inclusion; normes d'exercice; élections; candidatures; finances et audit; gouvernance.

Notes sur la pratique

L'empreinte Numérique — L'importance de l'intégrité professionelle

La rubrique Notes sur la pratique se veut être un outil éducatif pour aider les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en travail social, les employeurs et les membres du public de l'Ontario à mieux comprendre les questions fréquentes que traitent le Service de la pratique professionnelle et le comité des plaintes de l'Ordre, et qui pourraient toucher la pratique quotidienne des personnes inscrites. Les Notes offrent une orientation générale uniquement, et les personnes inscrites[1] qui ont des questions particulières sur la pratique doivent consulter l'Ordre, puisque les normes pertinentes et le plan d'action approprié varient suivant la situation donnée.

Les professionnels et professionnelles du travail social et des techniques de travail social occupent une position privilégiée qui s'accompagne d'une importante responsabilité. Une telle position exige de l'engagement, une formation et une détermination envers une pratique éthique. Les opinions et les recommandations des personnes inscrites ont de l'influence parce qu'elles sont ancrées dans une expertise reconnue. Par conséquent, lorsque les personnes inscrites se présentent en utilisant leur désignation ou titre professionnel, elles sont tenues à des normes plus rigoureuses que celles qui ne sont pas des personnes inscrites, ou des personnes inscrites qui agissent uniquement en leur nom personnel, sans utiliser leur désignation ou titre professionnel ou s'y associer. Lorsqu'elles se présentent en public comme des personnes inscrites, on s'attend à ce qu'elles respectent les valeurs de la profession et fassent preuve de professionnalisme. Bref, elles ne peuvent pas parler en tant que membre d'une profession réglementée sans assumer la responsabilité du risque de préjudice qui découle de leurs propos à titre de personnes de confiance.

Les personnes inscrites peuvent parfois croire que l'opinion qu'elles expriment est perçue comme étant personnelle plutôt que professionnelle, une situation particulièrement courante sur les médias sociaux et les autres plateformes en ligne. Cependant, lorsqu'une personne inscrite associe sa désignation ou son titre professionnel à ses propres opinions en ligne, le public peut interpréter ces déclarations comme des opinions professionnelles, ancrées dans les valeurs et les données probantes des professions du travail social et des techniques du travail social. En outre, les opinions exprimées et le langage utilisé pour les exprimer peuvent nuire à la confiance du public envers la profession. Il peut arriver que les actions des membres d'une profession dans leur vie privée soient pertinentes et aient une incidence dans leur vie professionnelle – y compris lorsque leur conduite ne correspond pas aux valeurs fondamentales de la profession et/ou lorsqu'une profession réglementée est tenue de maintenir la confiance du public dans la profession et qu'elle ne doit pas donner l'impression qu'elle tolère certains types de conduites chez ses membres.

Dans le même ordre d'idées, lorsqu'elle publie du contenu lié à sa vie privée, comme des photos, des vidéos ou des réflexions personnelles, une personne inscrite doit déterminer si elle peut être reconnue comme une personne inscrite à l'Ordre. Si tel est le cas, le contenu peut être perçu différemment par le public et soumis à des normes plus rigoureuses que s'il est transmis par une personne sans désignation professionnelle.

Voici des scénarios qui illustrent l'importance du professionnalisme des personnes inscrites en ligne.

Scénario 1 — L'étiquette des médias sociaux

Alors qu'il effectuait une recherche en ligne pour une personne inscrite, un client a découvert un compte de média social déverrouillé et en libre accès qui appartenait à la personne inscrite en question. Le client a communiqué avec le Service de la pratique

[1]Avertissement : Les termes « membre » et « personne inscrite » sont synonymes et utilisés de manière interchangeable comme équivalents du terme « membre » figurant dans la Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social et ses règlements d'application.

professionnelle parce que le compte comprenait des photos de la personne inscrite que le client a qualifiées de « provocantes ». Au départ, le client croyait qu'il ne s'agissait pas de la même personne, mais il a ensuite réalisé que celle-ci se présentait comme une personne inscrite à l'Ordre. Le client s'est senti mal à l'aise quand il a vu les photos et il a voulu savoir s'il s'agissait d'une pratique courante ou acceptable pour les personnes inscrites à l'Ordre.

Le personnel de la Pratique professionnelle a validé les préoccupations du client. Il peut s'avérer troublant, pour les clients, de trouver des photos de cette nature dans la page de média social d'une personne inscrite. Le personnel a expliqué au client que toutes les personnes inscrites à l'Ordre sont tenues de se comporter conformément au *Code de déontologie et Normes d'exercice*, qui énoncent les exigences minimums liées à une pratique professionnelle et éthique. Le personnel s'est reporté au principe II, Compétence et intégrité, lequel déclare que « les personnes inscrites à l'Ordre, dans l'exercice de leur profession de travailleur(euse) social(e) ou de technicien(ne) en travail social, doivent éviter d'adopter un comportement qui pourrait raisonnablement être perçu comme jetant le discrédit sur leur profession respective[2] ». En outre, le Code de déontologie exige ce qui suit : « La personne inscrite à l'Ordre ne fournit pas de services d'une manière qui diminue la confiance du public ou discrédite les professions[3] ».

Le personnel a discuté avec le client du fait que les personnes inscrites sont libres de publier des photos et des messages personnels en ligne, et bien qu'il ne semble pas que la personne inscrite ait fourni des services par l'intermédiaire des médias sociaux, les personnes inscrites doivent faire preuve de prudence lorsqu'elles mentionnent leur statut professionnel en ligne. Plus particulièrement, si le contenu publié peut être perçu par les client(e)s ou le public comme étant déplacé, le fait d'en établir le lien avec une désignation ou un titre professionnel peut influer négativement sur la perception de la profession. Le personnel a informé le client que les personnes inscrites à l'Ordre sont tenues de maintenir un comportement professionnel en tout temps et qu'elles doivent éviter de se présenter en utilisant leur désignation ou titre professionnel lorsqu'elles publient du contenu pouvant être perçu comme non professionnel ou déplacé.

Scénario 2 — La défense de causes de façon respectueuse

Une personne inscrite a communiqué avec le Service de la pratique professionnelle pour indiquer qu'elle s'est sentie offusquée par le contenu qu'une autre personne inscrite avait publié en ligne. Le personnel de la Pratique professionnelle a appris qu'une personne inscrite qui s'est présentée en ligne en utilisant sa désignation professionnelle avait prôné la violence contre un groupe de personnes en particulier sur une plateforme en ligne. La personne inscrite qui a communiqué avec l'Ordre a voulu signaler un tel comportement parce qu'elle considère qu'il est non professionnel et qu'il va à l'encontre du Code de déontologie et Normes d'exercice.

Pendant la consultation sur la pratique, le personnel de la Pratique professionnelle s'est reporté à l'énoncé suivant des Normes d'exercice :

> « Les personnes inscrites à l'Ordre ne doivent pas faire de discrimination, y compris, entre autres, en raison de la race, du pays d'origine, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur de la peau, de l'ascendance, des croyances, du sexe (y compris la grossesse), de la situation familiale, de l'état civil, des caractéristiques génétiques, de la religion, de la vision du monde, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre, de l'âge, de la classe sociale, de la situation socioéconomique ou de la capacité de la personne[4] ».

Le personnel a également expliqué que les personnes inscrites à l'Ordre doivent « respecter le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés, le cas échéant, dans leur prestation de services[5] », et qu'elles « doivent être conscientes de leurs valeurs, attitudes, hypothèses et partis pris et de l'influence que cela peut avoir sur leurs relations professionnelles avec les client(e)s, et y réfléchir[6] ».

Au cours de la consultation sur la pratique, il a été reconnu que les personnes inscrites ont droit à leurs opinions et qu'elles peuvent les exprimer. Cependant, lorsqu'elles utilisent leur désignation ou titre professionnel, les personnes inscrites à l'Ordre sont tenues de respecter les normes professionnelles. Comme l'indiquent les Normes d'exercice, « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent se conduire de manière professionnelle, en se comportant en tout temps avec civilité, respect et équité envers les autres, tout en respectant la diversité des opinions et les divergences de points de vue[7] ».

La consultation sur la pratique a également comporté une discussion sur le rôle de la défense de causes en tant que valeur fondamentale des professions de travailleur(euse) social(e) ou de technicien(ne) en travail social. Le Code de déontologie énonce que « [la] personne inscrite à l'Ordre prône la justice sociale, le bien général de la société, la protection de l'environnement et le bien-être de toute la communauté[8] ». Le personnel a souligné que le fait de préconiser ou de tolérer la violence est incompatible avec les normes de la profession et que les personnes inscrites sont tenues de faire preuve de respect en matière de défense de causes et dans leur façon de s'exprimer. La personne inscrite a demandé s'il était obligatoire de signaler de tels incidents. On lui a expliqué que même si elle n'était pas obligée de le faire dans le cas présent, la personne inscrite pouvait très bien présenter un rapport à l'Ordre si elle le désirait.

Scénario 3 — Compétence professionnelle

Un client a communiqué avec le Service de la pratique professionnelle au sujet d'une personne inscrite avec qui il travaille et qui est très active en ligne. La personne inscrite publie du contenu sur le soutien à la santé mentale; cependant, le client a été surpris des renseignements concernant les dangers de la prise d'antidépresseurs qu'il a trouvés sur la page Web de la personne inscrite. La personne inscrite préconisait plutôt de suivre un régime alimentaire particulier afin de protéger la santé mentale. Le client s'est avoué stupéfait devant de telles affirmations étant donné que selon lui, les antidépresseurs constituent un outil utile pour traiter des problèmes de santé mentale. Il était également d'avis que les personnes inscrites ne devraient pas faire de commentaires sur l'utilisation des médicaments et il se demandait s'il s'agissait d'un comportement professionnel approprié.

Le personnel de la Pratique professionnelle a discuté des champs d'application des professions de travailleur(euse) social(e) et de technicien(ne) en travail social avec le client, expliquant qu'il ne relève nullement du champ de l'une ou l'autre des professions d'exprimer des opinions professionnelles au sujet de l'efficacité des médicaments ou de régimes alimentaires en particulier. Les personnes inscrites à l'Ordre n'ont pas suivi les études ni la formation et elles ne possèdent pas les compétences pour formuler des recommandations au sujet des médicaments ou sur le fait qu'un régime alimentaire puisse constituer ou ne pas constituer un traitement à une maladie.

Les personnes inscrites doivent garder à l'esprit que les recommandations ou conseils qu'elles publient sur une plateforme professionnelle revêtent une certaine importance en raison de leur statut de professionnels inscrits et de professionnelles inscrites. « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent reconnaître qu'elles sont en situation d'autorité et de responsabilité à l'égard de tous les client(e)s, et qu'elles doivent donc veiller à ce que ces personnes soient protégées de l'abus d'un tel pouvoir pendant et après la prestation de services professionnels[9]. » Les client(e)s sont plus susceptibles de croire les commentaires et les approbations de personnes inscrites, étant donné que ces dernières sont en position de pouvoir et de privilège, et elles donc doivent agir de façon consciencieuse dans l'exercice de cette influence.

Il convient de souligner une attente importante : « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent être conscientes de l'étendue et des paramètres de leur compétence et du champ d'application de leur profession et limiter leur exercice en conséquence[10] ». Lorsqu'elles fournissent des services ou qu'elles expriment des recommandations en dehors de leur champ d'exercice ou domaine de compétence, notamment si leurs propos ne sont pas étayés par un ensemble de preuves crédibles, les personnes inscrites risquent de causer un préjudice aux client(e)s et au public.

Le personnel de la Pratique professionnelle a également expliqué au client que selon les Normes d'exercice, « les personnes inscrites à l'Ordre doivent s'assurer que les recommandations ou opinions professionnelles qu'elles font ou expriment sont soutenues par des éléments de preuve et un ensemble crédible de connaissances professionnelles en travail social ou en techniques de travail social[11] ». Dans le présent contexte, le personnel a précisé au client que d'énoncer des affirmations au sujet de médicaments et de régimes alimentaires ne relève nullement du champ d'application reconnu du

[2] Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO), Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023, Principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.2.12.
[3] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Code de déontologie, interprétation 8.
[4] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe III : Responsabilité envers les client(e)s, interprétation 3.1.
[5] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe III : Responsabilité envers les client(e)s, interprétation 3.2.
[6] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe I : Relations avec les client(e)s, interprétation 1.7.
[7] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.2.13.
[8] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Code de déontologie, interprétation 11.
[9] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.2.
[10] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.1.
[11] OTSTTSO, *Code de déontologie et normes d'exercice, troisième édition, 2023*, Principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.7.

travail social et des techniques de travail social. En outre, les personnes inscrites ne sont pas autorisées à exprimer des affirmations non fondées. Alors que l'efficacité des antidépresseurs a fait l'objet de recherches approfondies et qu'elle est appuyée par de nombreuses données probantes, des régimes alimentaires particuliers, tout en pouvant contribuer au bien-être en général, n'ont pas subi le même degré d'évaluation rigoureuse qui repose sur des éléments de preuve.

Conclusion

Toutes les personnes inscrites ont la responsabilité de préserver leur intégrité et leur réputation professionnelle. Le public peut subir un préjudice si une personne inscrite communique des renseignements erronés ou adopte un comportement inapproprié. Un tel fait peut aussi influer négativement sur la perception des membres du public et leur disposition à recourir aux services de travail social et de techniques de travail social. Les personnes inscrites partagent la responsabilité collective de préserver l'intégrité de la profession, que ce soit en personne ou en ligne. Lorsque vous utilisez des titres professionnels sur les médias sociaux ou des plateformes publiques, vos messages peuvent être perçus comme représentant la profession. Faire preuve de professionnalisme dans le contenu en ligne contribue à maintenir la confiance du public et favorise une perception positive du travail social et des techniques de travail social, encourageant ainsi le recours à ces services essentiels.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si vous désirez en discuter plus amplement, veuillez communiquer avec le Service de la pratique professionnelle à exercice@otsttso.org ou réserver une consultation sur la pratique professionnelle.

Résumés des décisions disciplinaires

L'Ordre publie des résumés des décisions de son comité de discipline ou fournit des liens vers leur texte intégral, neutralisé, et parfois les deux. Les renseignements visés par une ordonnance de non-publication ou susceptibles de révéler l'identité de parties en cause ou de témoins, notamment les noms d'établissements, en sont soit omis, s'il y a lieu, ou y sont rendus anonymes. Depuis janvier 2019, les décisions sont également accessibles sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII).

En publiant un tel sommaire, l'Ordre cherche à :

- illustrer pour les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en travail social et les membres du public ce qui constitue et ce qui ne constitue pas une faute professionnelle;
- donner aux travailleuses et travailleurs sociaux et aux techniciennes et techniciens en travail social des directives au sujet des normes d'exercice et de la conduite professionnelle qu'impose l'Ordre et qui s'appliqueront à l'avenir, s'ils se trouvent eux-mêmes dans des circonstances similaires;
- mettre en application la décision du comité de discipline; et
- fournir aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux techniciennes et techniciens en travail social et aux membres du public une explication du processus de discipline de l'Ordre.

George Theodoris nº 327485
Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a reconnu Jennifer Houston coupable de faute professionnelle. Voir la décision ici :
George Theodoris no 327485 (Résumé de la décision du comité de discipline et motifs)
George Theodoris no 327485 (Réprimande)

Jennifer Houston nº821873
Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a reconnu Jennifer Houston coupable de faute professionnelle. Voir la décision ici :
Jennifer Houston no 821873 (Résumé de la décision du comité de discipline et motifs)

John Fellows nº 806992
Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a reconnu John Fellows coupable de faute professionnelle. Voir la décision ici :
John Fellows no 806992 (Résumé de la décision du comité de discipline et motifs)
Engagement, entente et reconnaissance

Sinisa Najcler nº812328
Engagement, entente et reconnaissance
(Décision écrite en attente)

Rappels et mises à jour de l'ordre

Réservez cette date! La période d'inscription au forum éducatif 2025 commence bientôt.

L'Ordre se réjouit d'annoncer que son forum éducatif virtuel se tiendra dans la matinée du **mercredi 26 novembre 2025.**

Dans le cadre du forum éducatif, Denitha Breau, registrateure et chef de la direction, fera le point sur l'Ordre, et il y aura une table ronde intitulée « The Greatest Risk Requires the Greatest Competence – Private Practice and Psychotherapy » (le plus grand risque exige la plus grande compétence – pratique privée et psychothérapie). Christina Van Sickle, MTS, TSI, directrice de la pratique professionnelle de l'Ordre, animera la table ronde d'experts, qui débattra les compétences nécessaires pour exécuter l'acte autorisé qu'est la psychothérapie ainsi que les raisons pour lesquelles il faut acquérir cette compétence avant d'ouvrir une pratique privée de counseling ou de soutien en santé mentale. La séance offrira également aux personnes inscrites des perspectives sur les diverses habiletés et ressources dont il faut disposer avant de lancer une pratique privée, y compris les façons de se tenir à jour dans la pratique.

Restez au courant – les inscriptions s'ouvrent le 27 octobre!

Veuillez envoyer toute question ou demande de renseignements sur le forum éducatif au Service des communications à communications@otsttso.org.

Inscrivez la date à votre calendrier – la période de renouvellement commence bientôt

Rappel aux personnes inscrites : vous pourrez bientôt renouveler votre inscription à l'Ordre pour 2026.
Toute personne inscrite qui appartient à la catégorie d'inscription générale ou à celles des membres inactifs ou à la retraite doit renouveler son inscription chaque année. Les nouvelles personnes inscrites qui ont reçu un certificat d'inscription en 2025, peu importe la date, doivent aussi effectuer leur renouvellement annuel pour 2026. Le renouvellement se fait en fonction de l'année civile et non de la date de l'inscription initiale.

La date limite pour effectuer le renouvellement et le paiement pour 2026 est le 31 décembre 2025. Si vous ne prévoyez pas renouveler votre inscription pour 2026, présentez votre avis de démission dans le Portail en ligne. Cliquez sur « Demander un changement de statut » sous le nom de votre profil.

Pour obtenir des conseils utiles sur le renouvellement de votre inscription, consultez la page Web consacrée au renouvellement annuel ou regardez cette courte vidéo d'information.

Veuillez envoyer toute question ou demande de renseignements sur le renouvellement au Service de l'inscription et des renouvellements à info@otsttso.org.

Contribuez au parcours de l'Ordre vers l'inclusion

Lorsqu'elle effectue son renouvellement, la personne inscrite a l'occasion de contribuer au parcours de l'Ordre vers l'inclusion en participant à son initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion. Cette initiative, qui invite les personnes inscrites à donner volontairement des renseignements démographiques, est fondée sur le principe fondamental selon lequel on ne peut comprendre et améliorer efficacement que ce qu'on mesure.

Informez-vous sur l'initiative en consultant notre site Web ou en regardant cette courte vidéo.

Inscrivez-vous aux séances d'automne « Un café avec l'Ordre »

L'Ordre a le plaisir d'inviter les personnes inscrites à se joindre aux prochaines séances de notre série interactive « Un café avec l'Ordre ». Inscrivez-vous via les liens ci-dessous!

Dates des prochaines séances (en anglais seulement) :

- Mercredi 29 octobre 2025
- Mercredi 12 novembre 2025

Animé par l'équipe de la pratique professionnelle, ce dîner-causerie stimulant explore certains des dilemmes éthiques et pratiques les plus courants que la personne inscrite rencontre. Les personnes inscrites pourront également poser des questions et participer à des consultations en direct avec le personnel du Service de la pratique professionnelle.

Veuillez noter que ces séances sont des consultations en direct; elles ne seront pas enregistrées et se tiendront en anglais seulement.

Veuillez envoyer toute question sur « Un café avec l'Ordre », au Service de la pratique professionnelle à exercice@otsttso.org.

Au cas où vous l'auriez manqué : les enregistrements de la JAAF 2025 sont disponibles

La Journée de l'assemblée annuelle et de la formation (JAAF) de l'Ordre a eu lieu le 3 juin 2025. Cette année, le thème était « Avancer l'innovation et la protection du public ». Vous pouvez désormais visionner les enregistrements vidéo de toutes les séances sur le site Web et sur la chaine YouTube de l'Ordre.

Ces vidéos peuvent servir d'outils de perfectionnement professionnel pertinents qui vous aideront à appliquer les normes de soins professionnelles et éthiques. Le visionnement des enregistrements vidéo de la JAAF de l'Ordre peut également compter dans le cadre de votre Programme de maintien de la compétence. Nous vous encourageons à regarder les vidéos que vous avez manquées pendant l'évènement en direct.

Veuillez envoyer toute question ou demande de renseignements sur la JAAF au Service des communications à AMED@ocswssw.org.

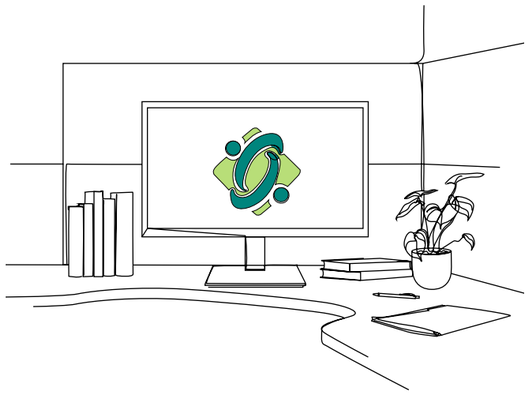

Babillard

Avis de changement de renseignements

Si vous changez d'employeur ou de lieu de travail, veuillez en informer l'Ordre dans les 30 jours suivant le changement. L'Ordre doit mettre l'adresse professionnelle des personnes inscrites à la disposition du public. Pour informer l'Ordre de tout changement d'adresse, vous pouvez aller sur le portail en ligne ou envoyer la nouvelle adresse de votre employeur à l'Ordre par courriel à info@otsttso.org. Dans toutes vos communications avec nous, veuillez fournir votre numéro d'inscription à l'Ordre.

Si vous changez de nom ou si le nom que vous utilisez lorsque vous fournissez des services de travail social ou de techniques de travail social est différent du nom sous lequel vous êtes inscrit(e), vous devez fournir à l'Ordre par écrit, pour ses dossiers, votre ancien nom (ou vos anciens noms) et votre nouveau nom (ou vos nouveaux noms) ainsi qu'une copie de votre certificat de changement de nom, de votre certificat de mariage ou de tout autre document officiel du gouvernement. Vous pouvez également envoyer ces renseignements et documents à l'Ordre par courriel à info@otsttso.org ou par la poste à l'adresse du bureau de l'Ordre.

Si vous désirez mettre à jour les renseignements sur votre éducation, vous devez demander à l'établissement d'enseignement d'envoyer directement à l'Ordre, par la poste ou par courriel (info@otsttso.org), un relevé de notes officiel portant le sceau de l'établissement. Nous acceptons également les relevés de notes qui nous sont envoyés directement par courriel à info@otsttso.org par le biais de plateformes de tierces parties (comme MyCredsTM ou Parchment).

Si vous changez de coordonnées, veuillez en informer l'Ordre dans les 30 jours suivant le changement. Il s'agit notamment des changements suivants :

Changement de courriel préféré

L'Ordre demande à toutes les personnes inscrites de fournir un courriel unique et valide. Il est essentiel que votre courriel reste à jour afin que vous puissiez recevoir d'importantes mises à jour ou informations de notre part. Pour accéder au portail en ligne et gérer votre compte de personne inscrite, veuillez employer le courriel préféré qui figure dans votre dossier.

Changement d'adresse professionnelle

L'Ordre doit mettre l'adresse professionnelle des personnes inscrites à la disposition du public. Pour informer l'Ordre de tout changement d'adresse, vous pouvez aller sur le portail en ligne ou envoyer la nouvelle adresse de votre employeur à l'Ordre par courriel à info@otsttso.org. Dans toutes vos communications avec nous, veuillez fournir votre numéro d'inscription à l'Ordre.

Changement de nom

Si vous changez de nom ou si le nom que vous utilisez lorsque vous fournissez des services de travail social ou de techniques de travail social est différent du nom sous lequel vous êtes inscrit(e), vous devez fournir à l'Ordre par écrit, pour ses dossiers, votre ancien nom (ou vos anciens noms) et votre nouveau nom (ou vos nouveaux noms) ainsi qu'une copie de votre certificat de changement de nom, de votre certificat de mariage ou de tout autre document officiel du gouvernement. Vous pouvez envoyer ces renseignements et documents à l'Ordre par courriel à info@otsttso.org ou par la poste à l'adresse du bureau de l'Ordre.

Mise à jour des renseignements sur les titres de compétences

Si vous désirez mettre à jour les renseignements sur vos titres de compétences qui figurent dans votre dossier, vous devez demander à l'établissement d'enseignement d'envoyer directement à l'Ordre, par la poste ou par courriel (info@otsttso.org), un relevé de notes officiel portant le sceau de l'établissement. Nous acceptons également les relevés de notes qui nous sont envoyés directement par courriel à info@otsttso.org par le biais de plateformes de tierces parties (comme MyCredsTM ou Parchment).

Perspective est la publication officielle des personnes inscrites de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

Comment nous joindre

Le bureau de l'Ordre est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

250, rue Bloor Est, Bureau 1000, Toronto (Ontario) M4W 1E6

Téléphone : 416-972-9882
Sans frais : 1-877-828-9380
Télécopieur : 416-972-1512
Courriel : info@otsttso.org
Site web : otsttso.org

Suivez-nous

Ontario College of Social Workers and Social Service Workers

@OCSWSSW

@OCSWSSW

OCSWSSW / l'OTSTTSO

@ocswssw_otsttso

@ocswssw.bsky.social

Pour obtenir cette publication dans un format différent, contactez l'Ordre au 1 877 828-9380 ou envoyez un courriel à communications@otsttso.org

Qui contacter à l'ordre

Inscription et renouvellements

Pour obtenir des renseignements généraux et sur le renouvellement, envoyez un courriel à : info@otsttso.org.

Bureau de la registrateure

Si vous désirez contacter le Bureau de la registrateure ou obtenir de l'information sur le Conseil de l'Ordre, envoyez un courriel à bdr@otsttso.org.

Pratique professionnelle

Demandes de renseignements sur la pratique professionnelle : exercice@otsttso.org.

Demandes de renseignements sur le Programme de maintien de la compétence : pmc@otsttso.org.

Communications

Demandes de renseignements sur le site Web de l'Ordre, le rapport annuel ou d'autres publications : communications@otsttso.org.

Plaintes et discipline

Si vous savez qu'une personne emploie illégalement un des titres protégés ou se fait passer pour un travailleur social ou un technicien en travail social, vous pouvez en informer l'Ordre à protectiondestitres@otsttso.org.

Si vous savez qu'une personne emploie illégalement un des titres protégés ou se fait passer illégalement pour un travailleur social ou un technicien en travail social, vous pouvez en informer l'Ordre à protectiondestitres@otsttso.org.

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Professionnel
Éthique
Qualifié
Responsable